

Environnement – élimination des déchets



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS EXERCICE 2007

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Nozay

Commission Tourisme/Culture/Sports-loisirs/Environnement

Sous-Commission Environnement

Responsable : Loïc CHAUVIN

Référent technique : Yvan LE ROUX

Personnel adjoint : Sophie BOLAN, Luc BOURDEAU, Michel PHILIPPOT et Didier VAN LAERE

BILAN FINANCIER

Tout comme l'année 2006, l'enseignement principal du bilan 2007 sur les déchets ménagers est la faible augmentation de la quantité d'ordures ménagères collectées malgré la constante augmentation de population (13 088 habitants).

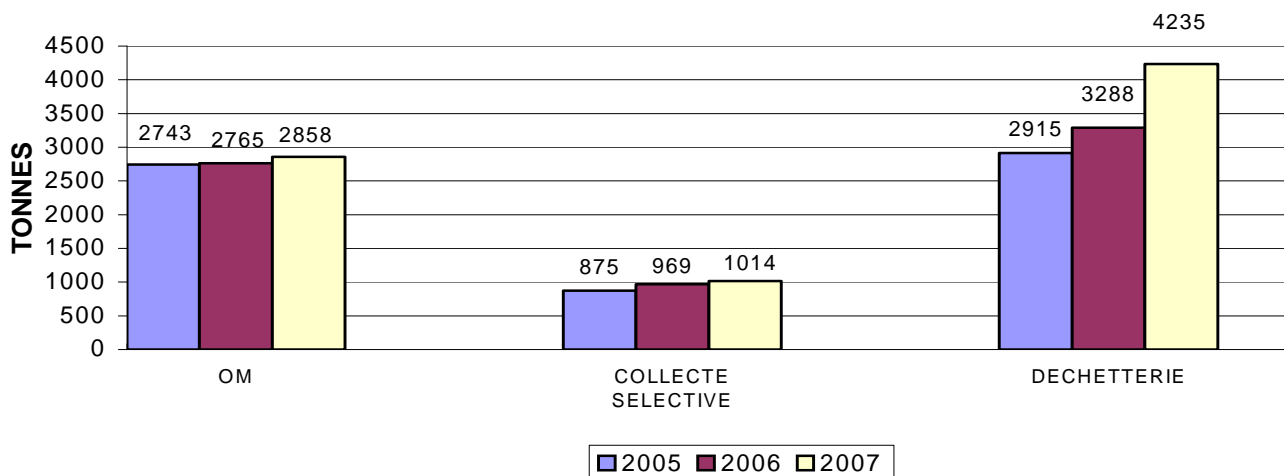
Les tonnages de déchets triés (collecte sélective et déchetteries) sont en augmentation très nette, permettant une évolution des recettes grâce à la valorisation de certains déchets comme les plastiques, le verre, les ferrailles... et, par conséquent, une baisse du coût à la tonne passant de 99.33 € à 87.84 € par habitant et également une baisse du coût par habitant passant de 54,47 € à 54.41 € /hab/an.

Les recettes du budget Ordures Ménagères sont les suivantes :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères concernant tous les propriétaires de bâtiment à usage privé,
- La Redevance Spéciale des professionnels liés aux occupants de bâtiment à usage professionnel (délibérations en annexe),
- Les subventions éco-emballages dans le cadre du soutien à la valorisation des déchets et à la communication,
- La valorisation directe de certains déchets comme le plastique, le verre.

Recettes	2006	2007
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	692 911.00 €	734 342.00 €
Redevance Spéciale des professionnels	71 837.23 €	68 842.50 €
Eco-Emballages	32 448.40 €	20 762.74 €
Valorisation des déchets	28 910.03 €	21 175.42 €
TOTAL	826 106.66 €	845 122.66 €

EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETS



Afin de faciliter les prestations de collecte et de tri des déchets, la Communauté de Communes a investi en 2007 sur différents matériels :

- conteneurs à ordures ménagères et colonnes de tri pour le renouvellement du parc,
- des conteneurs 35 litres pour le tri dans les écoles du territoire,
- des sacs facilitant le tri des déchets sur les « Points Recyclage » pour les nouveaux arrivants.

Les conteneurs d’ordures ménagères collectifs ainsi que l’intérieur des colonnes de tri sélectif ont été nettoyés par la société COVED. L’association AIRE est intervenue pour la lasure des colonnes de tri sélectif équipées d’un entourage bois.

La population prise en considération pour l’année 2007 est basée sur le recensement de la Population INSEE actualisée à 13 088 habitants (chiffres au 31.12.2007).

Le bilan de l’année 2006 était basé sur le recensement de la Population INSEE actualisée à 12 804 habitants (chiffres au 31.12.2006).

L’évolution des tonnages et l’évolution financière entre les années 2006 et 2007 ne peut donc être mesurée sur une base identique, expliquant de fait les évolutions à la baisse des ratios de production de déchets en kg/hab/an en collecte d’Ordures Ménagères et Collecte Sélective.

Notre activité

1. Les ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers est assurée par la société COVED depuis le 1^{er} avril 2005. Ce service est rendu auprès de 5500 foyers par le biais de la collecte en porte à porte dans les bourgs et en point de regroupement pour les écarts (campagne). Les ordures ménagères sont collectées sur une fréquence d’une fois par semaine sauf pour le bourg de la commune de Nozay qui bénéficie d’une collecte deux fois par semaine.

Les jours de collecte sont les suivants :

Commune	Jour
Abbaretz	Jeudi
La Grigonnais	Mercredi
Nozay	Lundi et/ou Jeudi
Puceul	Jeudi
Saffré	Jeudi ou vendredi
Treffieux	Jeudi
Vay	Lundi

2. Le tri sélectif

Quarante trois Points d’Apport Volontaires sont à la disposition des éco-citoyens sur les sept communes du territoire pour y collecter différents déchets valorisables comme les emballages, le verre ou le papier.

La société COVED en assure la collecte une à deux fois par mois selon la fréquentation des sites.



3. La déchetterie

La déchetterie se situe sur la zone de l'Oseraye sur la commune de PUCEUL. Luc BOURDEAU, Michel PHILIPPOT ou Didier VAN LAERE accueillent les usagers aux horaires suivants :

Le matin de 9h00 à 12h30
L'après-midi de 14h00 à 18h00

: **OUVERT**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Déchetterie de l'Oseraye	Après-midi	Après-midi		Après-midi	Après-midi	Matin et Après-m.
Déchetterie des Brioules	Après-midi		Après-midi			Matin et Après-m.

Ci-dessus les horaires d'ouverture de la déchetterie de l'Oseraye gérée par la Communauté de Communes de la Région de Nozay et également la déchetterie des Brioules gérée par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

Les types de déchets acceptés sur la déchetterie sont :

- le carton,
- le bois et déchets verts (déchets de taille et de tonte de gazon),
 - les gravats et matériaux de démolition,
 - les piles,
 - les huiles usagées, végétales ou minérales,
 - les batteries,
 - les D.M.S (peintures, solvants, acides, désherbants...)
 - les déchets d'amiante-ciment (1 à 2 m3 par dépôt maxi)
 - les déchets piquants et coupants (seringues) présentés dans un emballage spécifique

et également, le papier, les emballages et le verre grâce à un point recyclage présent sur le site. A noter que la colonne recevant le verre est équipée d'une trappe cafetier (contrairement aux autres points de collecte présents sur le territoire) facilitant l'apport de grosses quantités.

A noter que les déchets d'amiante sont traités selon une réglementation stricte.

Afin de rendre plus agréable la déchetterie et le tri en général, la collectivité a engagé différents investissements au cours de l'année 2007 et notamment :

- les acquisitions :
 - conteneurs pour la collecte des ordures ménagères de différents volumes (120, 240, 340 et 750 litres). Achat effectué auprès de la société CONTENUR pour un montant de 6860.26 € TTC,
 - colonne de tri pour les points recyclages (verre, papier et emballages). Achat effectué auprès de la société ECOBOIS pour un montant de 9 070.46 € TTC,
 - bacs de tri pour les écoles : conteneurs de 35 litres adaptés aux enfants pour le tri du papier et des emballages. Opération qui sera renouvelée en 2008 afin de sensibiliser plus d'élèves et de rendre le tri plus facile dans les établissements scolaires. Achat effectué auprès de la société CONTENUR pour un montant de 214.32 € TTC,
 - un conteneur maritime auprès de la société BRANGEON pour un montant de 3 360.76 € TTC. Ce caisson permettra de recevoir à partir du 1^{er} janvier 2008 les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) qui seront ensuite démantelés et recyclés par un organisme agréé.

4. Difficultés rencontrées

Malgré ce bilan plutôt positif, il reste à déplorer les incivilités quant aux dépôts sauvages que nous constatons régulièrement aussi bien sur les points de recyclages qu'aux portes de la déchetterie. La Gendarmerie enregistre la plainte de la collectivité quand des documents nominatifs sont retrouvés parmi les déchets déposés.

Par ailleurs, notre prestataire COVED déplore la présence de déchets autres que des ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet.

La collectivité constate également la présence récurrente de « récupérateurs » à la déchetterie. Cette constance occasionne des gênes auprès des utilisateurs du service et du gardien sans compter les problèmes de sécurité que cela pose.

5. Les actions de communication

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique organise tout au long de l'année des visites au Centre d'Enfouissement et de Tri de Treffieux. Ces visites permettent de sensibiliser les plus jeunes à l'environnement et plus particulièrement au tri des déchets. La collectivité prend à sa charge le coût de transport des élèves vers le site. Sur l'année 2007, les transports ont été confiés à l'entreprise « Voyages CAVE » pour un montant de 375.00 € TTC et à l'entreprise « Voyages PINEAU » pour un montant de 95.00 € TTC.

La collectivité a également renouvelé l'abonnement des écoles du territoire qui le souhaitent à la revue éco-junior.

